

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 445

13 mai 2005

### SOMMAIRE

Académie de Beauté, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	21329	Goldwell Holding S.A., Luxembourg . . . . .	21333
Aerlux S.A., Luxembourg . . . . .	21347	Griminvest S.A., Strassen . . . . .	21347
Allianz Global Investors Luxembourg S.A., Sen- ningerberg . . . . .	21327	Hanotte S.A., Luxembourg . . . . .	21352
Altafinance S.A., Luxembourg . . . . .	21360	Heco S.A.H., Luxembourg . . . . .	21344
Anglo Coal CMC S.e.n.c., Luxembourg . . . . .	21321	Helix Investments S.A., Luxembourg . . . . .	21351
Anglo Coal CMC, S.e.n.c., Luxembourg . . . . .	21320	Hermina Holding S.A., Strassen . . . . .	21345
Bank Companie Nord-Eindorf Sicav, Luxemburg- Strassen . . . . .	21358	High-Tech Holding S.A., Luxembourg . . . . .	21351
BIGF, S.à r.l., Leudelange . . . . .	21327	HPM Invest Sicav, Luxemburg-Strassen . . . . .	21358
Bondi S.A., Luxembourg . . . . .	21341	HSH Nordbank Securities S.A., Luxembourg . . . . .	21315
Bureau Economique de Gestion et Holding Inter- national S.A.B.E.G.H.I.N. S.A.H., Luxembourg . .	21340	HVB Pension Fund . . . . .	21325
Capitolin S.A., Luxembourg . . . . .	21328	Hysope Investment S.A., Luxembourg . . . . .	21341
Capton S.A., Strassen . . . . .	21357	Immo-Euro S.A., Luxembourg . . . . .	21351
Celius Holding S.A., Luxembourg . . . . .	21339	Industrial Investments & Participations S.A., Lu- xembourg . . . . .	21336
Ceylon S.A.H., Luxembourg . . . . .	21344	IPConcept Fund Management S.A., Luxemburg- Strassen . . . . .	21334
COFIMETAL S.A.H. (Compagnie Financière de la Métallurgie), Luxembourg . . . . .	21354	KB Lux Special Opportunities Fund, Sicav, Luxem- bourg . . . . .	21336
Cogest S.A.H., Luxembourg . . . . .	21341	Kentia Finance S.A., Luxembourg . . . . .	21344
Color Box S.A., Howald . . . . .	21317	Kimmelux S.A., Strassen . . . . .	21356
Color Box S.A., Howald . . . . .	21328	Kira S.A., Strassen . . . . .	21357
Deseret Adventure S.A., Luxembourg . . . . .	21335	Ladyfox S.A., Luxembourg . . . . .	21346
Deseret S.A.H., Luxembourg . . . . .	21335	Lauza S.A., Luxembourg . . . . .	21356
Dilfin S.A., Luxembourg . . . . .	21336	Lemanik Sicav, Luxembourg . . . . .	21352
Diversified Securities Fund, Sicav, Luxembourg . .	21334	Lion Oblilux, Sicav, Luxembourg . . . . .	21355
E.S. Control Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	21348	M.T.H. Finances S.A., Luxembourg . . . . .	21347
Eastpart S.A., Luxembourg . . . . .	21314	Maestral Investissements S.A., Luxembourg . . . .	21341
Easy Hole Invest S.A., Luxembourg . . . . .	21358	Metro International S.A., Luxembourg . . . . .	21342
EDM International, Sicav, Luxembourg . . . . .	21357	Millicom International Cellular S.A., Bertrange . .	21348
F.A.M. Personal Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	21353	Monte Carlo International Real Estate S.A., Lu- xembourg . . . . .	21349
Fedi S.A.H., Luxembourg . . . . .	21335	Ogvest Investment S.A.H., Luxembourg . . . . .	21340
Fidare S.A., Luxembourg . . . . .	21314	Pega Services Luxembourg S.A., Luxembourg . . .	21329
Fidelity Funds II Sicav, Luxembourg . . . . .	21356	Pioneer Asset Management S.A., Luxembourg . .	21325
Finanter Incorporation S.A.H., Luxembourg . . . .	21336	Pioneer Asset Management S.A., Luxembourg . .	21325
Finimmobiliare, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	21331	Placinvest S.A.H., Luxembourg . . . . .	21344
Finparia S.A., Luxembourg . . . . .	21359	Quintus Investment S.A., Luxembourg . . . . .	21350
Food Quality S.A.H., Luxembourg . . . . .	21324	Robeco Lux-O-Rente, Sicav, Luxembourg . . . . .	21333
Gilda Participations S.A., Luxembourg . . . . .	21346	Rockhouse Société Immobilière S.A., Luxem- bourg . . . . .	21337
GLG Multi-Strategy Fund Sicav, Senningerberg . .	21350		

Rockinvest S.A., Luxembourg . . . . .	21335	Socofigest Investment S.A., Strassen . . . . .	21345
Safe-O-Tronics International Investment, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	21314	Soluparfi I S.A., Luxembourg . . . . .	21351
Safeway Properties S.A., Luxembourg . . . . .	21360	Strategic Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	21345
Saran S.A.H., Luxembourg . . . . .	21348	Strategic Solutions, Sicav, Senningerberg . . . . .	21322
Schroder International Selection Fund, Sicav, Senningerberg . . . . .	21346	Topaze Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	21339
Schroder Special Situations Fund, Sicav, Senningerberg . . . . .	21359	Transcom WorldWide S.A., Bertrange . . . . .	21337
Socara S.A., Strassen . . . . .	21347	Valux Holding S.A., Luxembourg . . . . .	21316
Société Anonyme pour la Recherche d'Investissements - S.A.P.R.I. S.A.H., Luxembourg . . . . .	21340	Vector S.A., Luxembourg . . . . .	21337
		Vetinvest, Luxembourg . . . . .	21334
		Vitalux S.A., Capellen . . . . .	21326
		Watercreek Investments S.A., Luxembourg . . . . .	21339
		Wauremont Holding S.A., Luxembourg . . . . .	21339

**FIDARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 26.949.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 14 janvier 2005*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Thierry Feis de son mandat d'administrateur de la société prenant effet à la clôture de la présente réunion.

L'assemblée nomme Monsieur Claude Weber en qualité d'administrateur de la société, son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005 délibérant sur les comptes annuels de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04658. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(008248.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

**SAFE-O-TRONICS INTERNATIONAL INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 44.792.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2005, réf. LSO-BA06115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Signature.

(008255.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

**EASTPART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 46.305.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 10 mai 2004 a décidé de renouveler les mandats:

- des administrateurs

Mme Danielle Schroeder, directeur de société, Luxembourg

M. Antoine Hientgen, économiste, Luxembourg

M. Daniel Lefèvre, ingénieur, Luxembourg

- du commissaire aux comptes, FIDEX-AUDIT, S.à r.l., Luxembourg

pour une période de six ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2010 approuvant les comptes de 2009.

EASTPART S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06387. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(008278.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

**HSH NORDBANK SECURITIES S.A., Aktiengesellschaft,  
(anc. HSH NORDBANK INTERNATIONAL S.A.).**  
Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 2, rue Jean Monnet.  
H. R. Luxemburg B 14.784.

Im Jahre zweitausendundfünf, dem fünfundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen.

Treten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, die Aktionäre der Aktiengesellschaft HSH NORDBANK INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 2, rue Jean Monnet, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion H Nummer 14.784 (hiernach «die Gesellschaft»), gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Hyacinthe Glaesener, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 23. März 1977, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 78 vom 7. April 1977.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal gemäß Urkunde des Notars Paul Friers mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 24. Februar 2005, auf dem Wege der Veröffentlichung.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Serge Hoffmann, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, welcher Herrn Christian Jungers, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, zum Schriftführer bestellt.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmenzähler Fräulein Tanja Colbett, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; demzufolge ist die Generalversammlung regelmäßig zusammengesetzt und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen; diese Anwesenheitsliste wurde von den Aktieninhabern beziehungsweise deren Vertretern sowie von den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Notar unterzeichnet, und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Ebenso bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden, die ordnungsgemäß durch die Erschienenen und den instrumentierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

II. Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

*Tagesordnung*

1. Verzicht auf Frist- und Formalitätsregelungen der Einberufung
  2. Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in HSH NORDBANK SECURITIES S.A. mit Wirkung zum 1. Mai 2005, 0.00 Uhr
  3. Abänderung von Artikel eins der Satzung mit Wirkung zum 1. Mai 2005, 0.00 Uhr
- Nach genauer Kenntnis der Tagesordnungspunkte fasst die Generalversammlung folgende Beschlüsse.

*Erster Beschluss*

Gemäß Artikel 29 der Gesellschaftssatzung und in Anbetracht der Tatsache, dass alle Aktionäre vertreten sind, beschließt die Generalversammlung auf die Frist- und Formalitätsregelungen der Einberufung zu verzichten; die Gesellschafter betrachten sich als rechtmäßig eingeladen und bestätigen volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche Ihnen vorher mitgeteilt wurde.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, mit Wirkung zum 1. Mai 2005, 0.00 Uhr, die Bezeichnung der Gesellschaft abzuändern. Die Gesellschaft soll ab diesem Zeitpunkt die Bezeichnung HSH NORDBANK SECURITIES S.A. führen.

Die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in HSH NORDBANK SECURITIES S.A. wurde am 13. April 2005 durch den Tresorminister gemäß Artikel 3(5) des Bankgesetzes vom 5. April 1993 gutgeheißen.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt einstimmig aufgrund des vorangegangenen Beschlusses, mit Wirkung zum 1. Mai 2005, 0.00 Uhr, die Änderung von Artikel 1 der Satzung. Artikel eins hat ab diesem Zeitpunkt folgenden Inhalt:

«**Art. 1.** Der Name der Bank lautet HSH NORDBANK SECURITIES S.A.»

Die englische Fassung der Satzung wird ebenfalls entsprechend abgeändert:

Artikel eins der englischen Fassung erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 1.** The name of the bank shall be HSH NORDBANK SECURITIES S.A.»

*Gebühren*

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen und für die sie haftet, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit €1.000,- bewertet.

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte zur Abstimmung vorgesehen sind, schließt der Vorsitzende die Versammlung, worüber Urkunde am vorerwähnten Datum in Luxemburg aufgenommen wurde.

Nach Verlesung durch die Erschienenen unterzeichnen diese mit dem Notar die vorliegende Niederschrift.

Gezeichnet: S. Hoffmann, C. Jungers, T. Colbett, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 27 avril 2005, vol. 431, fol. 89, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Leyers.

Für gleichlautende Abschrift, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Capellen, den 3. Mai 2005.

C. Mines.

(036454.3/225/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

**VALUX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 100.161.

L'an deux mille quatre, le vingt trois décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Sylvia Hennericy, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 13.859, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée VALUX HOLDING S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, Boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 3 juin 2004 numéro 573, en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du Conseil d'Administration de la Société, prise en sa réunion du 3 décembre 2004.

Le procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions, chacune d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) entièrement libérées.

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

3.- Que dans sa réunion du 3 décembre 2004, le conseil d'administration a décidé de procéder à une augmentation de capital jusqu'à concurrence de neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 969.000,-)

pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un million d'euros (EUR 1.000.000), par la création de neuf mille six cent quatre-vingt dix (9.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

et d'accepter la souscription de ces 9.690 nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, moyennant une contribution en espèces de neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 969.000,-).

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu du document de souscription.

La somme de neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 969.000,-) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à un million d'euros (EUR 1.000.000) de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital souscrit est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

*Déclaration - Frais*

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de onze mille neuf cents euros (11.900,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Hennericy, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 23, case 1. – Reçu 9.690 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 janvier 2005.

P. Bettingen.

(009143.3/202/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

**COLOR BOX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Howald, 2, rue Sangenberg.

R. C. Luxembourg B 107.294.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) GC PARTNER S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-1311 Luxembourg, 19, boulevard Marcel Cahen, inscrite au R. C. S. Luxembourg, section B numéro 97.404, ici représentée, conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts, par son administrateur-délégué actuellement en fonction, Monsieur Gabriele Catania, Ingénieur Commercial, demeurant à Luxembourg.

2) Monsieur Gabriele Catania Ingénieur Commercial, né à Montegnée, le 28 février 1960, demeurant à L-1311 Luxembourg, 19, boulevard Marcel Cahen.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

**A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de COLOR BOX S.A.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la vente de services de pré-impression, de support technique dans le domaine de l'analyse graphique et de l'infographie ainsi que la reproduction de documents ou de tout autre support et la gestion de ces derniers, à savoir: l'archivage, la destruction, la reproduction, la digitalisation et la création (layout) de documents on supports de quelque nature que ce soit.

La société peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toute entreprise se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue au connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement de son propre objet.

La société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 et ses lois modificatives.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**B. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,00) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent et dix euros (310,00) chacune.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**C. Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 6.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut également être convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins 20% du capital social de la société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

**Art. 7.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 2<sup>ème</sup> jour du moi de mai de chaque année. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

#### D. Conseil d'administration

**Art. 8.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. En cas d'absence du Président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et assemblées générales d'actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra à l'unanimité prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 10.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12.** La Société sera engagée par la signature conjointe du président du conseil d'administration et d'un autre administrateur, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

#### E. Surveillance de la Société

**Art. 13.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires, qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) et déterminera leurs nombres, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

#### F. Exercice social - Bilan

**Art. 14.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 15.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la fondation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social tel qu'il est établi à l'article 5 des présentes ou tel qu'il sera augmenté ou réduit en temps opportun tel que prévu à l'article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### G. Liquidation

**Art. 16.** En cas de dissolution de la Société il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### H. Modification des statuts

**Art. 17.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

#### I. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

##### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre deux mille cinq.

2) la première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en deux mille six.

Par exception à l'article 9 des statuts le premier président et le premier vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société

##### *Souscription et Libération*

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1. Monsieur Gabriele Catania, prénommé, quatre-vingt actions .....	80
2. GC PARTNER S.A., précitée, vingt actions. ....	20
Total: cent actions .....	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

##### *Frais*

Le montant des frais dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.500,-.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- Monsieur Domenico Ranucci, licencié en affaires internationales. né à Monza (I), le 10 juillet 1978, demeurant à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Demetrio Foro, né le 7 mai 1962 à San Elpidio A Mare, directeur de société, demeurant à Luxembourg.

- Monsieur Gabriel Catania, ingénieur commercial, né à Montegnée, le 28 février 1960, demeurant à Luxembourg, 19, boulevard Marcel Cahen.

3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes: Monsieur Blaise Agnello, né à Algrange, le 5 mai 1960, comptable, demeurant à Lagrange 50, B-4160 Authisme, Belgique.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale statutaire de 2008

5. L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

6. L'adresse du siège social de la Société est établie à Howald, 2, rue Sangenberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Catania, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, vol. 147S, fol. 58, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

J. Delvaux.

(031567.3/208/196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

### **ANGLO COAL CMC, Société en nom collectif.**

Registered office: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 90.367.

In the year two thousand and five, on the tenth of January.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) ANGLO COAL CMC 1, R.C.S. Luxembourg B 90.365, a company with registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

2) ANGLO COAL CMC 2, R.C.S. Luxembourg B 90.366, a company with registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

both here represented by Ms. Lynsey Ann Blair, private employee, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

by virtue of two proxies given on January 6, 2005.

Said proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their mandatory, have requested the notary to state that:

- The appearing parties are the sole partners shareholders of the partnership («société en nom collectif») existing under the name of ANGLO COAL CMC, R.C.S. Luxembourg B 90.367, with registered office in Luxembourg, pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 17, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 95 of January 30, 2003.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated February 25, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 323 of March 26, 2003.

- The Company's capital is presently set at USD 370,000.- (three hundred and seventy thousand US dollars) represented by 100 (one hundred) partnership interests with a nominal value of USD 3,700.- (three thousand and seven hundred US dollars) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Amendment of Article 16 of the Articles of Incorporation.
2. Miscellaneous.

The partners then passed the following resolution by unanimous vote:

#### *Sole resolution*

It is resolved to amend Article 16 of the Articles of Incorporation in order to give it henceforth the following wording:

#### **«Art. 16. Financial statements**

Each year within 6 (six) months as of the end of the financial year of the Partnership, a balance sheet - that will contain a record of its assets together with its debts and liabilities - as well as a profit and loss account will be drawn up and be submitted to the partnership meeting.

The accounts will be sent within these 6 (six) months to the partners.

A partnership meeting approving the accounts will be held within 10 (ten) days of the accounts being sent to the partners, in order to consider and approve the accounts.»

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le dix janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ANGLO COAL CMC 1, R.C.S. Luxembourg B 90.365, une société avec siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

2) ANGLO COAL CMC 2, R.C.S. Luxembourg B 90.366, une société avec siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

toutes les deux ici représentées par Mademoiselle Lynsey Ann Blair, employée privée, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données le 6 janvier 2005.

Lesquelles procurations après signature ne varient par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps,

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seules associées de la société en nom collectif existant sous la dénomination de ANGLO COAL CMC, R.C.S. Luxembourg B 90.367, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 95 du 30 janvier 2003.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 323 du 26 mars 2003.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à USD 370.000,- (trois cent soixante-dix mille US dollars), représenté par 100 (cent) parts d'intérêt d'une valeur nominale de USD 3.700,- (trois mille sept cents US dollars) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 16 des statuts.

2. Divers.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

*Résolution unique*

Il est décidé de modifier l'article 16 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

**«Art. 16. Comptes annuels**

Chaque année, dans les 6 (six) mois postérieurs à la fin de l'année sociale de la Société, sera dressé un bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, accompagné d'un compte de pertes et profits, et soumis à l'assemblée des associés.

Les comptes seront envoyés endéans ces 6 (six) mois aux associés.

Une assemblée des associés visant à l'approbation des comptes sera tenue dans les 10 (dix jours) de l'envoi des comptes aux associés, aux fins d'examiner et d'approuver les comptes.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. A. Blair, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, vol. 146S, fol. 78, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2005.

A. Schwachtgen.

(009410.3/230/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

**ANGLO COAL CMC, Société en nom collectif.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 90.367.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 28 du 10 janvier 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

*Notaire*

(009413.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

**STRATEGIC SOLUTIONS, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. MULTI-MANAGER SOLUTIONS, Société Anonyme).**

Registered office: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.  
R. C. Luxembourg B 96.779.

In the year two thousand and five, on the fourteenth day of April.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg),

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of MULTI-MANAGER SOLUTIONS (hereafter referred to as the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 96.779), incorporated by deed of the undersigned notary on 13th November 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), of 1st December 2003.

The meeting was opened by Mr Gary Janaway, private employee, residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary Mrs Nathalie Chilla, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Sandrina Pugliese, private employee, residing in Fameck (F).

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the present meeting is the following:

*Agenda:*

1. Amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to read as follows:

«**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares a company in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» under the name of STRATEGIC SOLUTIONS (the «Company»).»

2. Amendment of Article 23 of the Articles of Incorporation of the Company with the inclusion, under A, of a new item (8), regarding the determination of the value of assets which reads as follows:

«(8) In circumstances where the interests of the Company or its shareholders so justify (avoidance of market timing practices, for example), the Board may take any appropriate measures, such as applying a fair value pricing methodology to adjust the value of the Company's assets, as further described in the sales documents of the Company.»

II. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and the scrutineer. The attendance list, as well as the proxies will remain annexed to this document.

III. That the present meeting was convened by notices containing the agenda published in the Mémorial and in the Tageblatt and Luxemburger Wort twice on March 15, 2005 and on March 29, 2005 and sent by mail, to the registered shareholders of the Company on March 11, 2005.

IV. It appears from the attendance list that out of the three hundred and forty-one thousand nine hundred and twenty-five point forty-one (341,925.41) shares in issue thirteen thousand six hundred and eighty-six point zero one (13,686.01) shares are represented at the meeting;

A first Extraordinary General Meeting, convoked upon the notices set forth in the minutes, with the same agenda as the agenda of the present Meeting indicated hereabove, was held on March 10, 2005 and could not validly decide on the items of the agenda for lack of the legal quorum.

According to article 67 and 67-1 of the law on commercial companies the present Meeting is authorised to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

Then the meeting, after deliberation, takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to amend Article 1 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to read as follows:

«**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares a company in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» under the name of STRATEGIC SOLUTIONS (the «Company»).»

*Second resolution*

The meeting resolves to amend Article 23 of the Articles of Incorporation of the Company with the inclusion, under A, of a new item (8), regarding the determination of the value of assets which reads as follows:

«(8) In circumstances where the interests of the Company or its shareholders so justify (avoidance of market timing practices, for example), the Board may take any appropriate measures, such as applying a fair value pricing methodology to adjust the value of the Company's assets, as further described in the sales documents of the Company.»

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version.

On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first name, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MULTI-MANAGER SOLUTIONS (ci-après la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 96.779), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 novembre 2003, acte qui a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), du 1<sup>er</sup> décembre 2003.

L'Assemblée est ouverte par le Président, Monsieur Gary Janaway, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme Secrétaire Madame Nathalie Chilla, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de Scrutateur Mademoiselle Sandrina Pugliese, employée privée, demeurant à Fameck (F).

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le Notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société, de manière à lire:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société en la forme d'une société anonyme qualifiée de «société d'investissement à capital variable», sous la dénomination de STRATEGIC SOLUTIONS (la «Société»).»

2. Modification de l'article 23 des Statuts de la Société avec l'insertion, sous A, d'un nouveau paragraphe (8), en relation avec la détermination de la valeur des avoirs, de la manière suivante:

«8) Lorsque les intérêts de la Société ou de ses actionnaires le justifient (afin d'éviter les pratiques de market timing par exemple), le Conseil peut prendre toutes mesures appropriées, telle que la mise en oeuvre de la méthode du fair value pricing afin d'ajuster la valeur des avoirs de la Société, tel que décrit plus en détails dans les documents de vente de la Société.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur. La liste de présence, ainsi que les procurations resteront annexées au présent procès-verbal.

III. Que la présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour, publiés dans le Mémorial, le Luxemburger Wort et le Tageblatt deux fois, le 15 mars 2005 et le 24 mars 2005, et envoyés par courrier aux actionnaires nominatifs de la Société en date du 11 mars 2005.

IV. Il résulte de la liste de présence que parmi les trois cent quarante et un mille neuf cent vingt-cinq virgule quarante et un (341.925,41) actions en circulation, treize mille six cent quatre-vingt-six virgule zéro un (13.686,01) actions sont représentées à l'assemblée.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 10 mars 2005 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société, de la manière suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société en la forme d'une société anonyme qualifiée de «société d'investissement à capital variable», sous la dénomination de STRATEGIC SOLUTIONS (la «Société»).»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 23 des Statuts de la Société avec l'insertion, sous A, d'un nouveau paragraphe (8), en relation avec la détermination de la valeur des avoirs, de la manière suivante:

«8) Lorsque les intérêts de la Société ou de ses actionnaires le justifient (afin d'éviter les pratiques de market timing par exemple), le Conseil peut prendre toutes mesures appropriées, telle que la mise en oeuvre de la méthode du fair value pricing afin d'ajuster la valeur des avoirs de la Société, tel que décrit plus en détails dans les documents de vente de la Société.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qui en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: G. Janaway, N. Chilla, S. Pugliese, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 25 avril 2005, vol. 431, fol. 38, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 avril 2005.

H. Hellinckx.

(035486.3/242/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2005.

---

### **FOOD QUALITY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 45.845.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

STONTAIN LIMITED, avec siège social à Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, numéro d'incorporation (IBC) 140586 ici représentée par Madame Nathalie Rehm, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

Que la société anonyme holding FOOD QUALITY S.A., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, a été constituée suivant acte reçu en date du 7 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 52 du 7 février 1994.

Que les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 4 mai 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 659 du 14 septembre 2000.

Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme holding FOOD QUALITY S.A., dont le capital social s'élève à deux millions cent soixante mille euros (2.160.000,- EUR), représenté par huit mille (8.000) actions de deux cent soixante-dix euros (270,- EUR) chacune.

Qu'en sa qualité d'actionnaire unique de ladite société, la comparante représentée comme dit ci-avant, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne liquidateur de la société.

Que la comparante, déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

Que la comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, la liquidation présentant un mali de liquidation, elle déclare que par rapport aux passifs de la Société actuellement connus et/ou inconnus et non payés à l'heure actuelle, elle assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel. Le rapport sur la liquidation est annexé aux présentes.

La comparante nomme en qualité de commissaire à la liquidation CONFIDENTIA FIDUCIAIRE, S.à r.l., avec siège social à L-1324 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, R.C.S. Luxembourg B numéro 30.467 et lui confie la mission de faire rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport de CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l, en sa qualité de commissaire à la liquidation, la comparante en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à CONFIDENTIA FIDUCIAIRE, S.à r.l, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire est annexé aux présentes.

La comparante, constituée en troisième assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme holding FOOD QUALITY S.A. a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire de la société;

Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation, voire à la destruction des actions émises, tant nominatives qu'au porteur;

Que les livres et documents de la société seront déposés au 11, avenue Emile Reuter à Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Rehm, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, vol. 146S, fol. 72, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 janvier 2005.

P. Bettingen.

(009136.3/202/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

---

### HVB PENSION FUND, Fonds Commun de Placement.

Änderung des Verwaltungsreglements des von der ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A. (ACTIVEST LUXEMBOURG) gemäß dem Gesetz vom 19. Juli 1991 über Organismen für gemeinsame Anlagen, deren Anteile nicht zum öffentlichen Vertrieb bestimmt sind, verwalteten Spezialfonds HVB PENSION FUND.

Die ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A. (die «Verwaltungsgesellschaft») hat mit Zustimmung der HVB BANQUE LUXEMBOURG SOCIETE ANONYME (die «Depotbank») beschlossen, die Emittentengrenze in Artikel 4 «Anlagepolitik, Anlagebeschränkungen», Rubrik II. «Allgemeine Anlagebeschränkungen», Punkt 2 «Beschränkungen für Anlagen in Wertpapieren sowie in Geldmarktinstrumenten», Punkt b) von 10% auf 15% zu erhöhen.

Der neue Wortlaut von Punkt b) lautet daher:

«Der Fonds kann grundsätzlich nicht:

a) ...

b) mehr als 15% der verbrieften Rechte derselben Art ein und desselben Emittenten erwerben,»

Die vorstehende Änderung trat am 26. April 2005 in Kraft.

Dreifach ausgefertigt in Luxemburg, den 26. April 2005.

ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

HVB BANQUE LUXEMBOURG Société Anonyme

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00625. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036323.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

### PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 57.255.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 20 décembre 1996 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 35 du 28 janvier 1997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 avril 2005, réf. LSO-BE01895, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Un mandataire

(037614.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

### PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 57.255.

*Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 15 mars 2005*

En date du 15 mars 2005, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Dario Frigerio, Chief Executive Officer, avec adresse professionnelle à c/o PIONEER GLOBAL ASSET MANAGEMENT S.p.A., Galleria San Carlo 6, I-20122 Milan, Italie, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 16 décembre 2004;

- d'accepter la démission de Monsieur Angus Stening, Head of Operations and Information Technology, avec adresse professionnelle à Pioneer Investment Management Limited, 1, George's Quay Plaza, George's Quay, Dublin 2, Irlande, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005;

- de réélire les personnes suivantes:

- Monsieur Sebastiano Bazzoni, Director, avec adresse professionnelle à Pioneer Investment Management Limited, 1, George's Quay Plaza, George's Quay, Dublin, 2, Irlande, Président du conseil d'administration de la Société;

- Monsieur Ernest Cravatte, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Welter Cravatte Wurth Kinsch, 100, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Monsieur Rémy Kremer, Docteur en Droit, avec adresse professionnelle au 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg;

- Monsieur Dani Schaumann, General Manager, avec adresse professionnelle à Pioneer Investment Management S.G.R. S.p.A. Galleria San Carlo 6, I-20122 Milan, Italie;

- Monsieur Franco Leccacorvi, Chief Manager, Administration, avec adresse professionnelle à UniCredito Italiano S.p.A, via San Protaso 1/3, I-20122 Milan, Italie;

- Monsieur Angelo Forloni, Global Chief Operation Officer, avec adresse professionnelle à Pioneer Global Asset Management S.p.A. Galleria San Carlo 6, I-20122 Milan, Italie;

- Monsieur Matteo Germano, Head of Global Quantitative Research and Management, avec adresse professionnelle à Pioneer Investment Management Limited, 1 Georg's Quay Plaza, Georg's Quay, Dublin 2, Irlande;  
en tant qu'administrateurs de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005;

- de ratifier la cooptation par le conseil d'administration de la Société de Monsieur Dominik Kremer, Managing-Director, avec adresse professionnelle à Pioneer Fonds Marketing GmbH, 19, Richard-Wagner-Strasse, D-80333 München, Allemagne, en tant que nouvel administrateur de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005;

- de renouveler le mandat de KPMG AUDIT, avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01897. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037611.3/250/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

### VITALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8310 Capellen, 77, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 57.610.

### DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

VITAFIN S.C.A., ayant son siège social à Zeedijk - Albertstrand 464, B-8301 Knokke-Heist, ici représentée par le gérant commandité, Monsieur Jacques Smet, demeurant à B-9200 Dendermonde (Grembergen), Bakkerstraat 234.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme VITALUX S.A., avec siège social à Capellen, fut constituée par acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 6 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 169 du 7 avril 1997. Le capital social a été converti en euros suivant assemblée générale statutaire du 2 avril 2001, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 711 du 8 mai 2002.

- La société a actuellement un capital social de trente-deux mille euros (32.000 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, à savoir VITAFIN S.C.A.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société VITALUX S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société VITALUX S.A.

Les livres et documents comptables de la société VITALUX S.A. demeureront conservés pendant cinq ans.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J. Smet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2004, vol. 429, fol. 95, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(009707.3/242/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

**ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
H. R. Luxemburg B 27.856.

Die ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A. («Verwaltungsgesellschaft») hat mit Zustimmung der DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A. («Depotbank») beschlossen, mit Wirkung 29. April 2005 den Allgemeinen und Besonderen Teil des Verwaltungsreglements der u.g. Sondervermögen wie folgt zu ändern:

dit-Euro Protekt Dynamik, dit-Euro Protekt Dynamik II, dit-Euro Protekt Dynamik III, dit-Euro Protekt Dynamik Plus  
§ 19 Ausgabe- und Rücknahmepreis

1. Zur Errechnung des Ausgabe- und des Rücknahmepreises für die Anteile ermittelt die Verwaltungsgesellschaft oder von ihr beauftragte Dritte, welche im Verkaufsprospekt genannt sind, den Wert der zu dem Fonds gehörenden Vermögenswerte abzüglich der Verbindlichkeiten des Fonds (nachstehend «Inventarwert» genannt) an jedem Bewertungstag und teilt ihn durch die Zahl der umlaufenden Anteile (nachstehend «Inventarwert pro Anteil» genannt).

Dabei werden, soweit nicht Abs. 2 Anwendung findet:

- Vermögenswerte, die an einer Börse amtlich notiert sind, zum letzten verfügbaren bezahlten Kurs bewertet;
- Vermögenswerte, die nicht an einer Börse amtlich notiert sind, jedoch an einem geregelten Markt bzw. an anderen organisierten Märkten gehandelt werden, ebenfalls zum letzten verfügbaren bezahlten Kurs bewertet, sofern die Depotbank zur Zeit der Bewertung diesen Kurs für den bestmöglichen Kurs hält, zu dem die Wertpapiere verkauft werden können;
- Finanzterminkontrakte über Devisen, Wertpapiere, Indizes, Zinsen und sonstige zulässige Finanzinstrumente sowie Optionen darauf und entsprechende Optionsscheine werden, soweit sie an einer Börse notiert sind, mit den zuletzt festgestellten Kursen der betreffenden Börse bewertet. Soweit keine Börsennotiz besteht, insbesondere bei sämtlichen OTC-Geschäften, erfolgt die Bewertung zum wahrscheinlichen Realisierungswert, der mit Vorsicht und nach Treu und Glauben zu bestimmen ist;
- Zinsswaps zu ihrem Marktwert in Bezug auf die anwendbare Zinskurve bewertet;
- an Indizes und an Finanzinstrumente gebundene Swaps zu ihrem Marktwert bewertet, der unter Bezugnahme auf den «betreffenden Index» oder das betreffende Finanzinstrument ermittelt wird;
- Zielfondsanteile an OGAW oder OGA zum letzten festgestellten und erhältlichen Rücknahmepreis bewertet;
- flüssige Mittel und Festgelder zu deren Nennwert zuzüglich Zinsen bewertet;
- nicht auf die Basiswährung des Fonds lautende Vermögenswerte zu dem letzten Devisenmittelkurs in die Basiswährung des Fonds umgerechnet.

2. Vermögenswerte, deren Kurse nicht marktgerecht sind, sowie alle anderen Vermögenswerte werden zum wahrscheinlichen Realisierungswert bewertet, der mit Vorsicht und nach Treu und Glauben zu bestimmen ist. Die Verwaltungsgesellschaft kann nach eigenem Ermessen andere Bewertungsmethoden zulassen, wenn sie der Ansicht ist, dass diese den angemessenen Wert eines Vermögensgegenstandes besser darstellen.

3. Für den Fonds kann ein Ertragsausgleich durchgeführt werden.

4. Bei Festsetzung des Ausgabepreises kann dem Inventarwert pro Anteil zur Abgeltung der Ausgabekosten ein Ausgabeaufschlag hinzugerechnet werden, dessen Höhe sich aus dem Abschnitt «Besonderer Teil» ergibt. Sofern in einem Land, in dem Anteile ausgegeben werden, Stempelgebühren oder andere Belastungen anfallen, erhöht sich der Ausgabepreis entsprechend.

5. Rücknahmepreis ist der nach Abs. 1 und 2 ermittelte Inventarwert pro Anteil, sofern nicht § 18 Abs. 11 Anwendung findet.

§ 33 Basiswährung, Ausgabe- und Rücknahmepreis

4. Der Ausgabeaufschlag zur Abgeltung der Ausgabekosten (§ 19 Abs. 34) beträgt 5% des Inventarwerts pro Anteil. Es steht der Verwaltungsgesellschaft frei, einen niedrigeren Ausgabeaufschlag zu erheben.

Die aktualisierten Verkaufsprospekte mit den geänderten Verwaltungsreglements der o.g. Sondervermögen sind bei der Verwaltungsgesellschaft und den Zahlstellen erhältlich.

Senningerberg, im April 2005 / Luxemburg, im April 2005

Unterschriften / Unterschriften

*Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank*

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00803. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(036377.2//54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

**BIGF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.  
R. C. Luxemburg B 95.780.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008257.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

21328

**COLOR BOX S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-5850 Howald, 2, rue Sangenberg.  
R. C. Luxembourg B 107.294.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 mars 2005*

En date du 21 mars 2005, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Demetrio Foro de son mandat d'administrateur de la Société à partir du 21 mars 2005;
- de nommer en remplacement Monsieur Claude Nicolodi, résidant à Algrange (France), en tant qu'administrateur de la Société; cette nomination prendra effet le 21 mars 2005 jusqu'à l'assemblée générale statutaire de la Société qui se tiendra en 2008.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Domenico Ranucci, licencié en affaires internationales, résidant à Luxembourg, Président du conseil d'administration;
- Monsieur Gabriele Catania, ingénieur commercial, résidant à Luxembourg, membre;
- Monsieur Claude Nicolodi, employé privé, résidant à Algrange (France), membre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

*Pour COLOR BOX S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01902. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(037616.3/250/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

**CAPITOLIN S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 99.333.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 15 décembre 2004*

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société qui se trouvera désormais au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (ancien siège: 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte les démissions de Monsieur Alain Heinz et Monsieur Christophe Davezac de leurs postes d'administrateurs de la société avec effet immédiat et leur donne décharge de leurs mandats d'administrateurs de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Troisième résolution*

L'Assemblée nomme Monsieur Thierry Nignol et Monsieur Christian Nignol aux postes d'administrateurs vacants de la société pour une durée de six ans avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat et lui donne décharge de son mandat de Commissaire aux Comptes de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée nomme FISCOBELUX S.A. au poste de Commissaire aux Comptes de la société pour une durée de six ans avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05436. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(006972.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

**PEGA SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

 Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 65.446.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 28 octobre 2004 à 11.00 heures

Le Conseil d'Administration atteste que l'intégralité du capital social est libérée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00930. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008185.3/817/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

**ACADEMIE DE BEAUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

 Siège social: L-1631 Luxembourg, 19, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 105.686.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le onze janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Joseph Lamparski, commerçant, né à Hunsdorf-Schwanenthal, le 25 août 1941, demeurant à L-1913 Luxembourg, 21, rue Léandre Lacroix.

2.- Madame Heide Lamparski-Scholz, docteur en droit, née à Vienne (Autriche), le 31 mars 1943, demeurant à L-1913 Luxembourg, 21, rue Léandre Lacroix.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

**Titre I<sup>er</sup>.- Objet - Raison sociale - Durée**
**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de ACADEMIE DE BEAUTE, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de beauté avec pédicure médicale et manucure, massage, solarium, vente d'articles de beauté, d'hygiène, de parfumerie, trousse de maquillages, bijouterie de fantaisie et accessoires, ainsi que toutes les activités qui s'y rattachent.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales**
**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Joseph Lamparski, commerçant, né à Hunsdorf-Schwanenthal, le 25 août 1941, demeurant à L-1913 Luxembourg, 21, rue Léandre Lacroix, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Heide Lamparski-Scholz, docteur en droit, née à Vienne (Autriche), le 31 mars 1943, demeurant à L-1913 Luxembourg, 21, rue Léandre Lacroix, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III.- Administration et Gérance**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

La présente société est à considérer comme société à responsabilité limitée familiale, les associés étant époux.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1631 Luxembourg, 19, rue Glesener.

2.- L'assemblée désigne comme gérantes de la société:

- Madame Heide Lamparski-Scholz, docteur en droit, née à Vienne (Autriche), le 31 mars 1943, demeurant à L-1913 Luxembourg, 21, rue Léandre Lacroix, gérante administrative;

- Madame Stéphanie Raczek, esthéticienne, née à Messancy (Belgique), le 23 juillet 1976, demeurant à B-6791 Athus, 2A, rue Ougrée-Marihaye (Belgique), gérante technique.

3.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature d'une gérante jusqu'à concurrence de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR); pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la signature conjointe de la gérante technique et de la gérante administrative est nécessaire.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Lamparski, M. Scholz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 janvier 2005, vol. 530, fol. 61, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2005.

J. Seckler.

(009511.3/231/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

### **FINIMMOBILIARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 105.693.

—

#### STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme JOIE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 97.307,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrées.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée FINIMMOBILIARE S.R.L., ayant son siège social à I-20121 Milan, Piazza Cavour 7 (Italie), constituée en date du 20 juin 1979, inscrite au Registre de Commerce de Milan sous le numéro 00488220468;

- que le capital social s'élève actuellement à quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-cinq euros (84.185,- EUR), représenté par parts sociales;

- que la comparante a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Milan (Italie) à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, et d'adopter par la société la nationalité luxembourgeoise.

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier la dénomination de la société en FINIMMOBILIARE, S.à r.l.

#### *Troisième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.»

#### *Quatrième résolution*

L'associée unique décide de réduire le capital social à concurrence de soixante et onze mille six cent quatre-vingt-cinq euros (71.685,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-cinq euros (84.185,- EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par apurement de pertes pour un montant total de soixante et onze mille six cent quatre-vingt-cinq euros (71.685,- EUR).

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

#### *Cinquième résolution*

L'associée unique décide que le capital social sera dorénavant réparti en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

#### *Sixième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, l'associée unique décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante.

### **Titre I.- Objet - Raison Sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de FINIMMOBILIARE, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

### **Titre II.- Capital Social - Parts Sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixe a douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, qui sont détenues en intégralité par la société anonyme JOIE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 97.307.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pas pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III.- Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un gérant, associé ou non, nommé et révocable à tout moment par l'assemblée générale qui fixe ses pouvoirs et ses rémunération.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir l'unanimité des associés.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est pas responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification au gérant par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions Générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

##### *Sixième résolution*

Est nommé gérant unique de la société:

Monsieur David De Marco, directeur, né à Curepipe, (Ile Maurice), le 15 mars 1965, demeurant à L-9186 Stegen, 12, route de Medernach.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

##### *Déclaration pro fisco*

En outre, les associés déclarent expressément que le capital de la société, déterminé à l'article 6 des statuts ci-avant a été intégralement repris de l'ancienne société de droit italienne FINIMMOBILIARE S.R.L. dont le transfert de siège est constaté par les présentes, sans aucun apport nouveau. Que par conséquent, le présent acte est exempté de tout droit d'apport.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ mille six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2004, vol. 530, fol. 30, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 janvier 2005.

J. Seckler.

(009698.3/231/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

#### **GOLDWELL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 61.609.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

#### **l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le 2 juin 2005 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

##### *Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

(02291/534/14)

*Le Conseil d'Administration.*

#### **ROBECO LUX-O-RENTE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 47.779.

#### **EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders to be held on Thursday, 26 May 2005 at the registered office of the Corporation, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, at 2.30 p.m.

##### *Agenda:*

Proposal to amend the penultimate paragraph of article 16 of the articles of incorporation.

Shareholders are informed that the full text of the proposed amendment to the articles of incorporation is available at the registered office of the Corporation.

Resolution on the Agenda will require a quorum of 50% of the shares in issue and will be taken at a majority of 2/3 of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting. Shareholders may vote in person or by proxy. If the quorum is not reached, a second Extraordinary General Meeting will be reconvened for 7 July 200 at 2.00 p.m. with the same agenda. There is no quorum required for the reconvened meeting and the resolution will be passed by a majority of 2/3 of the votes of the shareholders present or represented.

Shareholders wishing to attend and vote at the meeting should inform the bank or institution through which their shares are held in writing not later than 16 May 2005. Shareholders who hold their shares in another way should inform the board of directors of the Corporation at the registered office in writing of their intention not later than 16 May 2005.

Luxembourg, 13 May 2005.  
(02034/584/22)

*The Board of Directors.*

**VETINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 33.738.

Le notaire a acté la dissolution et la liquidation de la Sicav le 22 avril 2005.  
(02298/755/7)

*Le liquidateur.*

**IPConcept Fund Management S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
H. R. Luxemburg B 82.183.

Die Verwaltungsgesellschaft IPConcept FUND MANAGEMENT S.A. hat beschlossen, dass ab dem 10. Mai 2005 nachfolgende Änderungen der Fondsdokumente in Kraft treten werden; diese Änderungen sind die beiden Teilfonds Silverlake Fonds - GeMit - Genusscheinfonds I Mittelstand 82012) und Silverlake Fonds - GeMit - Genusscheinfonds II Mittelstand (2012) gleichermaßen anwendbar:

- Artikel 4, Punkt 2 bzw. 3 des Verwaltungsreglements wird dahin gehend geändert, um die Möglichkeit von Investitionen in Organismen für gemeinsame Anlagen bzw. in von Kreditinstituten emittierten Genusschein auszuschliessen; des Weiteren wird die Möglichkeit von Anlagen über vom Fonds gehaltenen Tochtergesellschaften ausgeschlossen. Dementsprechend werden Artikel 4, Punkt 6, Buchstaben j und folgende gestrichen bzw. angepasst und Punkt 9 vervollständigt, und Artikel 6, Punkt 4, Buchstabe d) gestrichen.

- Artikel 12 des Verwaltungsreglements wird geändert, um pro Geschäftsjahr mehrere Auzahlungen an die Anteilhaber zu ermöglichen, wobei diese Auszahlungen als Anzahlungen auf den Jahresüberschuss des jeweils angegebenen Geschäftsjahres anzusehen und diesem anzurechnen sind.

Bei den Vertriebs- und Zahlstellen, der Depotbank sowie der Verwaltungsgesellschaft sind im Mai 2005 der aktualisierte Verkaufsprospekt nebst Verwaltungsreglements des Silverlake Fonds erhältlich.

Luxemburg, im Mai 2005.

IPConcept FUND MANAGEMENT S.A.  
(02305/755/22)

**DIVERSIFIED SECURITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 57.138.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

de notre Société, qui aura lieu le 2 juin 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé pour l'année écoulée.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 27 mai 2005 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (01917/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

21335

**FEDI S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 38.914.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 juin 2005 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (00167/660/14)

*Pour le Conseil d'Administration.*

---

**DESERET S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 52.206.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 3 juin 2005 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (00168/660/14)

*Pour le Conseil d'Administration.*

---

**DESERET ADVENTURE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 46.626.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 3 juin 2005 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (00169/660/14)

*Pour le Conseil d'Administration.*

---

**ROCKINVEST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 53.245.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 juin 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Signature

*Un Mandataire*

I (01391/000/16)

---

**INDUSTRIAL INVESTMENTS & PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 86.662.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING**

which will be held at the address of the registered office, on *May 30, 2005* at 14.00 o'clock, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2004.
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
5. Miscellaneous.

I (01434/534/15)

*The board of directors.*

**FINANTER INCORPORATION, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 12.790.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *2 juin 2005* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2004;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

I (01827/1017/14)

*Le Conseil d'administration.*

**KB LUX SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 64.347.

Les Actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le *7 juin 2005* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
4. Nominations Statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le *2 juin 2005* au plus tard auprès de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (01918/755/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**DILFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 71.181.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires, qui se tiendra le *1<sup>er</sup> juin 2005* à 11.00 heures, au siège social à Luxembourg, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes

4. Nominations statutaires  
5. Divers  
I (02082/788/16)

Le Conseil d'Administration.

**ROCKHOUSE SOCIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 53.377.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires, qui se tiendra le *1<sup>er</sup> juin 2005* à 10.00 heures, au siège social à Luxembourg, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (02083/788/16)

Le Conseil d'Administration.

**VECTOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 89.019.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires, qui se tiendra le *1<sup>er</sup> juin 2005* à 11.00 heures, au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
5. Divers

I (02084/788/16)

Le Conseil d'Administration.

**TRANSCOM WorldWide S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 59.528.

Convening notice is given to the shareholders of Company that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of the shareholders of the Company will be held on *31 May 2005*, at 3.00 p.m. at Château de Septfontaines, 330, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) followed by an Extraordinary General Meeting (referred to together with the Annual General Meeting as the Meeting) with the following agenda:

*Agenda:*

1. Acknowledgement of transactions in respect of which directors declared a conflict of interest.
2. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the external auditor of the Company on (i) the annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2004 and (ii) the consolidated annual accounts for the financial year ended 31 December 2004.
3. Approval of the annual accounts and the consolidated accounts for the financial year ended 31 December 2004.
4. Allocation of the results as of 31 December 2004.
5. Discharge of the liability of the members of the Board of Directors and the external auditor of the Company for, and in connection with, the financial year ended 31 December 2004.
6. Appointment of the members of the Board of Directors.
7. Appointment of the external auditor of the Company.
8. Determination of the Directors' fees.
9. Approval of the procedure of the Nomination Group for the election of members of the Board of Directors at the Annual General Meeting to be held in 2006.
10. Miscellaneous.

11. Adaptation of the number of shares to be issued under the authorised share capital and consequential amendment of article 5 second paragraph so as to read: «The authorised share capital of the Company is set at six hundred fifty-two million seven hundred ninety-three thousand four hundred Euros (EUR 652,793,400.-) divided into eight hundred million (800,000,000) Class A voting shares and seven hundred and fifty million (750,000,000) Class B non-voting shares, each without par value.»
12. Renewal of the authorisation granted to the Board of Directors of the Company to issue shares under the authorised share capital for a new period of 5 years and presentation by the Board of Directors of the special report provided for by article 32 - 3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
13. Amendment of the first sentence of article 21 paragraph 3 of the articles of association of the Company so as to grant the following dividend rights to the holders of Class B shares (by replacing the first sentence by the following language): «The holders of Class B shares shall be entitled to the greater of (i) a cumulative preferred dividend corresponding to 0.5% of the accounting par value of the Class B shares in the Company and (ii) 2% of the overall dividend distributions made in a given year.»
14. Amendment of article 22 third paragraph of the articles of association of the Company, so as to explicitly provide for preferential reimbursement rights in the case of a liquidation to the holders of Class B shares, as required by article 44 paragraph 1 of the law on commercial companies, by adding the following language to article 22 thirds paragraph: «The Class B shares shall have preferential rights to the reimbursement of their contribution.»

#### Appointment of the members of the Board of Directors (item 6)

The Nomination Group proposes that, until the end of the Annual General Meeting to be held in 2006: Mr Vigo Carlund, Mr William Walker, Ms Cristina Stenbeck, Ms Susan Hooper and Mr Björn Rosengren be re-elected directors of the Company and Mr Jim Beers be elected to the Board of Directors as a new board member.

#### Appointment of the external auditor of the Company (item 7)

The Board of Directors proposes that ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg be re-appointed as external auditor for a term ending at the Annual General Meeting of the shareholders to be held in 2006.

#### Directors' fees (item 8)

The Nomination Group proposes that the Meeting resolves that the fees for the members of the Board of Directors for the period until the end of the next Annual General Meeting to be held in 2006 be a total of EUR 235,000.-.

Approval of the procedure for the nomination of Board of Directors for the annual general meeting to be held in 2006 (item 9)

The Board of Directors proposes that the Meeting approve the following procedure for the Nomination Group for the election of members of the Board of Directors for the Annual General Meeting in 2006. The work of preparing a proposal of members to the Board of Directors for the Annual General Meeting of 2006 shall be executed by a Nomination Group. The Nomination Group will be created during the fall of 2005 in consultation with at least three major shareholders and Ms Cristina Stenbeck will act as convenor of the Nomination Group. The composition of the Nomination Group will be communicated in the financial report for the third quarter 2005.

#### Other information

In respect of items 1 to 10 of the above agenda, no specific quorum is required for the valid deliberation or acknowledgement of the Meeting and the resolutions are taken, by a simple majority of the Class A shares represented and voting at the Meeting.

In respect of items 11 to 14 of the agenda, the holders of Class B shares may also attend and vote. In respect of these items 11 to 14, a quorum of 50% of all issued and outstanding Class A shares of the Company and a quorum of 50% of all issued and outstanding Class B shares of the Company is required for the valid deliberation on these items and the resolution must be taken by a two third majority of all the Class A shares present and represented at the Meeting, as well as by a two third majority of all the Class B shares present or represented.

Participation in the Meeting of shareholders is reserved for shareholders who file their intention to attend the Meeting by mail and/or return a duly completed proxy form to the following address: TRANSCOM WorldWide S.A., c/o Modern Treuhand, 11, boulevard Royal, B.P. 2599, L-1025 Luxembourg, Tel: + 352 - 27 751 350, Fax: + 352 - 27 751 312, so that it shall be received not later than Friday, 27 May 2005, 5.00 p.m. Proxy forms for the Meeting are available at the same address.

Holders of Swedish Depository Receipts wishing to attend the Meeting or be represented at the Meeting via proxy must request a power of attorney from FISCHER PARTNERS FONDKOMMISSION AB, P.O. Box 16027, SE-103-21 Stockholm, Sweden, Tel. +46- 8 463 85 00 and send it duly completed to the following address: TRANSCOM WorldWide S.A., c/o Modern Treuhand, 11, boulevard Royal, B.P. 2599, L-1025 Luxembourg, Tel: + 352 - 27 751 350, Fax: +352 - 27 751 312, so that it shall be received not later than Friday, 27 May 2005, 5.00 p.m. Those holders of Swedish Depository Receipts having registered their Swedish Depository Receipts in the name of a nominee must temporarily register the Swedish Depository Receipts in their own name in the records maintained by VPC AB in order to exercise their shareholders' rights at the Meeting. Such registration must be completed not later than Friday, 20 May 2005.

Luxembourg, 13 May 2005.

I (02369/000/84)

*The Board of Directors.*

**WAUREMONT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 49.065.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires, qui se tiendra le *1<sup>er</sup> juin 2005* à 10.00 heures, au siège social à Luxembourg, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

I (02085/788/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**WATERCREEK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 80.616.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires, qui se tiendra le *1<sup>er</sup> juin 2005* à 15.00 heures, au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
5. Divers

I (02086/788/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**TOPAZE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 96.281.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *2 juin 2005* à 11.30 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (02087/045/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**CELIUS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 36.520.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie Adélaïde, le *27 mai 2005* à 14.00 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2004

3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Divers

I (02098/1212/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**OGVEST INVESTMENT, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 34.419.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mardi 31 mai 2005 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2004;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (02160/000/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**SOCIETE ANONYME POUR LA RECHERCHE D'INVESTISSEMENTS - S.A.P.R.I.,**

**Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 15.550.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mardi 31 mai 2005 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2004;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (02161/000/18)

Le Conseil d'Administration.

---

**BUREAU ECONOMIQUE DE GESTION ET HOLDING INTERNATIONAL S.A.B.E.G.H.I.N.,**

**Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 15.543.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mardi 31 mai 2005 à 15.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2004;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (02162/000/18)

Le Conseil d'Administration.

---

21341

**HYSOPE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 64.429.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 3 juin 2005 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (02163/045/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**BONDI S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 102.342.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juin 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nominations de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (02164/1023/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**COGEST S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 28.342.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 3 juin 2005 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

I (02166/000/17)

*Le Conseil d'administration.*

**MAESTRAL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 70.806.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 juin 2005 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;

- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. nominations statutaires;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

I (02165/045/18)

Le Conseil d'Administration.

**METRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 73.790.

Convening notice is given to the shareholders of the Company that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

will be held on 31 May 2005, at 5.30 p.m. at Château de Septfontaines, 330, rue de Rollingergrund in L-2441 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) followed by an Extraordinary General Meeting (referred to together with the Annual General Meeting as the Meeting) with the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the external auditor of the Company on (i) the annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2004 and (ii) the consolidated annual accounts for the financial year ended 31 December 2004.
2. Approval of the annual accounts and the consolidated accounts for the financial year ended 31 December 2004.
3. Allocation of the results as of 31 December 2004.
4. Discharge of the liability of the members of the Board of Directors and the external auditor of the Company for, and in connection with, the financial year ended 31 December 2004.
5. Appointment of the members of the Board of Directors.
6. Appointment of the external auditor of the Company.
7. Determination of the Directors' fees.
8. Approval of the procedure for the Nomination Group for the election of members of the Board of Directors at the Annual General Meeting to be held in 2006.
9. Approval of option scheme.
10. Miscellaneous.
11. Resolution in accordance with the requirements of article 100 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.
12. Confirmation that the registered office of the Company is in Luxembourg and that the registered office may be transferred to any place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors and consequential amendment of article 2 of the articles of association.
13. Adaptation of the number of shares to be issued under the authorised share capital and consequential amendment of article 5 second paragraph so as to read: «The authorised share capital of the Company is set at four hundred and fifty million US Dollars (USD 450,000,000.-), divided into nine hundred million and one (900,000,001) Class A voting shares and eight hundred and ninety-nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (899,999,999) Class B non-voting shares, each without par value.»
14. Renewal of the authorisation granted to the Board of Directors of the Company to issue shares under the authorised share capital for a new period of 5 years and presentation by the Board of Directors of the special report provided for by article 32 - 3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
15. Amendment of article 8 paragraph 3 of the articles of association of the Company so as to read as follows: «The chairman will preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the meeting of shareholders or the board will appoint another director or person as chairman pro tempore by a vote of the majority of shareholders or directors present at such meeting.»
16. Amendment of article 12 of the articles of association of the Company so as to grant only joint signature powers to the directors of the Company or joint signatures of one director and one person designated by the board of directors and consequential amendment of the articles of association so as to read as follows: «The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the joint signatures of any director and one person designated by the board of directors, or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the board but within the limits of such power.»
17. Amendment of the first sentence of article 19 paragraph 4 of the articles of association of the Company so as to grant the following dividend rights to the holders of Class B shares (by replacing the first sentence by the following language): «The holders of Class B shares shall be entitled to the greater of (i) a cumulative preferred dividend corresponding to 0.5% of the accounting par value of the Class B shares in the Company and (ii) 2% of the overall dividend distributions made in a given year.»
18. Amendment of article 20 paragraph 3 of the articles of association of the Company, so as to explicitly provide for preferential reimbursement rights in the case of a liquidation to the holders of Class B shares, as required by

article 44 paragraph 1 of the law on commercial companies, by adding the following language to article 20 paragraph 3: «The Class B shares shall have preferential rights to the reimbursement of their contribution.»

Appointment of the members of the Board of Directors (item 5)

The Nomination Group proposes that, until the end of the Annual General Meeting to be held in 2006: Mr Vigo Carlund, Mr Henry Guy, Ms Cristina Stenbeck, Mr Pelle Törnberg, Mr Patrick Byng and Mr Dennis Malamatinas shall be re-elected directors of the Company and Mr Joshua Bergen be elected to the Board of Directors as a new board member.

Appointment of the external auditor of the Company (item 6)

The Board of Directors proposes that KPMG AUDIT, S.à r.l., Luxembourg be re-appointed as external auditor for a term ending at the Annual General Meeting of the shareholders to be held in 2006.

Directors' fees (item 7)

The Nomination Group proposes that the Meeting resolve that the fees for the members of the Board of Directors for the period until the end of the next Annual General Meeting to be held in 2006 be a total of USD 330,000.-.

Approval of the procedure for the Nomination Group for the Election of members of the Board of Directors at the annual general meeting to be held in 2006 (item 8)

The Board of Directors proposes that the Meeting approve the following procedure for the Nomination Group for the election of members of the Board of Directors for the Annual General Meeting in 2006. The work of preparing a proposal of members to the Board of Directors for the Annual General Meeting of 2006 shall be executed by a Nomination Group. The Nomination Group will be created during the fall of 2005 in consultation with at least three major shareholders and Ms Cristina Stenbeck will act as convenor of the Nomination Group. The composition of the Nomination Group will be communicated in the financial report for the third quarter 2005.

Approval of option scheme (item 9)

The Board of Directors proposes to approve a second annual allocation of options under the long-term incentive plan the details of which are as follows: Additional 826,000 new Class A share options and additional 826,000 new Class B share options are to be granted to leading executives of the Company upon achievement of predetermined goals, vesting over three years in equal amounts.

The options are priced at SEK 17.80 per Class A Share and SEK 18.26 per Class B Share, equivalent to a 10% premium on the average closing trading price of each class of share on the Stockholm Stock Exchange over the 5-day period ending 11 February 2005.

Other information

In respect of items 1 to 10 of the above agenda, no specific quorum is required for the valid deliberation or acknowledgement of the Meeting and the resolutions are taken by a simple majority of the Class A shares represented and voting at the Meeting.

In respect of item 11 of the agenda, a quorum of 50% of all issued and outstanding shares of the Company is required for the valid deliberation of the Meeting and the resolution must be taken by a two third majority of all the shares present or represented.

In respect of items 12, 15 and 16 of the agenda, a quorum of 50% of all issued and outstanding Class A shares of the Company is required for the valid deliberation on these items and the resolution must be taken by a two third majority of all the Class A shares present or represented.

In respect of items 13, 14, 17 and 18 of the agenda, the holders of Class B shares may also attend and vote in respect of these items. In respect of items 13, 14, 17 and 18, a quorum of 50% of all issued and outstanding Class A shares of the Company and a quorum of 50% of all issued and outstanding Class B shares of the Company is required for the valid deliberation on these items and the resolution must be taken by a two third majority of all the Class A shares present and represented at the Meeting, as well as by a two third majority of all the Class B shares present or represented.

Participation in the Meeting is reserved for shareholders who file their intention to attend the Meeting by mail and/or return a duly completed proxy form to the following address: METRO INTERNATIONAL S.A., 11, boulevard Royal, B.P. 2599, L-1025 Luxembourg, Tel: +352 - 27 751 350, Fax: + 352 - 27 751 312 so that it shall be received not later than Friday, 27 May 2005, 5.00 p.m. Proxy forms for the Meeting are available at the same address.

Holders of Swedish Depository Receipts wishing to attend the Meeting or to be represented at the Meeting via proxy must request a power of attorney from FISCHER PARTNERS FONDKOMMISSION AB, P.O. Box 16027, SE-103-21 Stockholm, Sweden, Tel. +46 - 8 463 85 00 and send it duly completed to the following address: METRO INTERNATIONAL S.A., 11, boulevard Royal, B.P. 2599, L-1025 Luxembourg, Tel: + 352 - 27 751 350, Fax: + 352 - 27 751 312, so that it shall be received not later than Friday, 27 May 2005, 5.00 p.m. Those holders of Swedish Depository Receipts having registered their Swedish Depository Receipts in the name of a nominee must temporarily register the Swedish Depository Receipts in their own name in the records maintained by VPC AB, in order to exercise their shareholders' rights at the Meeting. Such registration must be completed not later than Friday, 20 May 2005.

Luxembourg, 13 May 2005.

I (02370/000/114)

*The Board of Directors.*

**HECO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 14.566.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE**

qui se tiendra le *lundi 6 juin 2005* à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

I (02167/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**PLACINVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 28.349.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le *3 juin 2005* à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

I (02168/000/17)

*Le Conseil d'administration.*

**CEYLON S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 62.504.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *17 juin 2005* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 6 mai 2005 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02222/696/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**KENTIA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 69.603.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *3 juin 2005* à 10.30 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du Commissaire;

- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. nominations statutaires;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

I (02221/045/18)

Le Conseil d'Administration.

**HERMINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 6.611.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2005 à 16.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

I (02292/1267/15)

Le Conseil d'Administration.

**SOCOFIGEST INVESTMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 72.043.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le jeudi 2 juin 2005 à 16.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (02293/1267/16)

Le Conseil d'Administration.

**STRATEGIC FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 35.127.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

se tiendra le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2005 à 15.00 heures, à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
2. Décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
3. Nominations statutaires;
4. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

I (02297/584/19)

Le Conseil d'Administration.

**SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered Office: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.  
R. C. Luxembourg B 8.202.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders (the «Meeting») of SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND (the «Company») will be held at the registered office of the Company on 31 May 2005, at 11.00 a.m. Luxembourg time, with the following agenda:

*Agenda:*

- Presentation of the report of the Board of Directors
- Presentation of the report of the Auditors
- Approval of the financial statements for the accounting year ended 31 December 2004
- Discharge of the Board of Directors
- Ratification of the co-optation of Messrs Gary Janaway and Gavin Ralston as Directors
- Re-election of the following five present Directors: Messrs Massimo Tosato, Jacques Elvinger, Noel Fessey, Gary Janaway and Gavin Ralston
- Re-election of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., as Auditors
- Allocation of the results for the accounting year ended 31 December 2004
- Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

**Voting**

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

**Voting Arrangements**

Holders of registered Shares who cannot attend the Meeting may vote by proxy by returning the form of proxy sent to them to the Company's Registrar and Transfer Agent, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, no later than 27 May 2005, at 5.00 p.m. Luxembourg time. Holders of bearer Shares who wish to attend the Meeting or vote at the Meeting by proxy should deposit their Share certificates with SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., no later than 27 May 2005, at 5.00 p.m. Luxembourg time. The Shares so deposited will remain blocked until the day after the Meeting.

N. Fessey / G. Janaway

*Director / Director*

I (02294/755/34)

**LADYFOX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 71.528.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 27 juin 2005 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02295/755/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**GILDA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 60.482.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le lundi 6 juin 2005 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,

- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02302/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**M.T.H. FINANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 74.231.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 27 juin 2005 à 10.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02296/755/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GRIMINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 36.370.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le vendredi 3 juin 2005 à 14.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02299/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOCARA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 99.526.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le vendredi 3 juin 2005 à 10.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02300/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**AERLUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 67.091.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le mardi 31 mai 2005 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2004;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;

4. Affectation des résultats.

I (02301/000/15)

Le Conseil d'Administration.

**SARAN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 17.623.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 27 juin 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02303/755/14)

Le conseil d'administration.

**E.S. CONTROL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 13.634.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 juin 2005 à 14.00 heures, au siège social

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et attribution du résultat au 31 décembre 2004.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
5. Divers

I (02304/000/15)

Le Conseil d'Administration.

**MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 40.630.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

(AGM), and an extraordinary general meeting (EGM), of the shareholders of MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A. (Millicom) is convened to be held at the Château de Septfontaines, 330, rue de Rollingergrund, Luxembourg City Luxembourg, on Tuesday May 31, 2005 at 4.00 p.m. Central European time, to consider and vote on the following resolutions:

*Agenda:*

1. To receive the Management Report of the Board of Directors and the Report of the Auditors on the consolidated and parent company accounts at December 31, 2004.
2. To approve the consolidated accounts and the parent company accounts for the year ended December 31, 2004.
3. To allocate the result of the year ended December 31, 2004.
4. To discharge the Board of Directors and the Auditors for the year ended December 31, 2004.
5. To elect the Directors.
6. To elect the Auditors.
7. To determine the Directors' fees for 2005.
8. To approve the procedure of the Nominations Committee for the election of members of the Board of Directors at the Annual General Meeting to be held in 2006.
9. To pass a resolution in accordance with the requirements of article 100 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.
10. To approve the grant of stock options to members of the Board of Directors and employees.
11. Miscellaneous.

Appointment of the members of the Board of Directors (Item 5)

The Nominations Committee proposes that, until the end of the Annual General Meeting to be held in 2006: Mr Daniel Johannesson, Ms Donna Cordner, Ms Cristina Stenbeck, Mr Michel Massart, Mr Raymond Kirsch, Mr Ernest Cravatte, Mr Vigo Carlund and Mr Lars-Johan Jarnheimer be re-elected directors of the Company and Mr Tope Lawani be elected to the Board of Directors as a new board member.

**Appointment of the external auditor of the company (Item 6)**

The Board of Directors proposes that PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, be re-appointed as external auditor for a term ending at the Annual General Meeting of the shareholders to be held in 2006.

**Directors' fees (Item 7)**

The Nominations Committee proposes to the Meeting that the fees for the members of the Board of Directors for the period until the end of the next Annual General Meeting to be held in 2006 be a total of USD 525,000.-.

**Approval of the procedure for the nomination of Board of Directors for the annual general meeting to be held in 2005 (Item 8)**

The Board of Directors proposes that the Meeting approve the following procedure for the Nominations Committee for the election of members of the Board of Directors for the Annual General Meeting in 2006: The work of preparing a proposal of members to the Board of Directors for the Annual General Meeting of 2006 shall be executed by a Nominations Committee. The Nominations Committee will be created during the fall of 2005 in consultation with at least three major shareholders and Ms Cristina Stenbeck will act as convenor of the Nominations Committee. The composition of the Nominations Committee will be communicated in the financial report for the third quarter 2005.

**Other information.**

There is no quorum of presence requirement for the AGM/EGM, except that a quorum of presence of half of the issued and outstanding share capital is required for purposes of Item 9 of the Agenda. Also in respect of Item 9, the resolution must be adopted by a two thirds majority of the shares present or represented at the AGM/EGM.

Participation in the AGM is reserved to shareholders who give notice of their intention to attend the AGM/EGM by mail or return a duly completed proxy form at the following address: MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, Luxembourg, attention: Ms Véronique Mathieu, telephone: + 352 27 759 287, fax: + 352 27 759 359, so that it shall be received no later than Friday May 27, 2005, 5.00 p.m. Central European time. Proxy forms are available upon request at Millicom's registered office, at the above address and contact numbers.

Holders of Swedish Depository Receipts wishing to attend the meeting or to be represented at the AGM/EGM by proxy have to request a power of attorney from FISCHER PARTNERS FONDKOMMISSION AB, P.O. Box 16027, SE-103-21 Stockholm, Sweden, telephone: + 46 8 463 85 00, and send it duly completed to Millicom's address indicated above, so that it shall be received no later than Friday May 27, 2005, 5.00 p.m. Central European time. Holders of Swedish Depository Receipts having registered their Swedish Depository Receipts in the name of a nominee must temporarily register the Swedish Depository Receipts in their own name in the records maintained by VPC AB in order to exercise their shareholders' rights at the AGM/EGM. Such registration must be completed no later than Friday May 20, 2005.

May 13, 2005.

I (02366/000/64)

*The Board of Directors.*

**MONTE CARLO INTERNATIONAL REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 52.460.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 juin 2005 à 9.30 heures au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

*Ordre du jour:*

1. Vérification de la qualité des actionnaires et de l'authenticité de leurs titres
2. Information de l'Assemblée des actions entreprises par les administrateurs en vue de la protection des actifs de la société
3. Demande de remboursement des frais engagés par certains actionnaires
4. Disponibilité des actionnaires à refinancer la société
5. Information de l'Assemblée des actions entreprises dans le cadre des malversations dont la société a été victime
6. Information de l'Assemblée des cessions d'actifs telles qu'envisagées
7. Discussion du projet de comptes annuels au 31 décembre 2003
8. Nomination de Monsieur Marcello Mazzoccoli au poste d'administrateur
9. Divers

I (02551/322/20)

*Le Conseil d'administration.*

**QUINTUS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 101.157.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 25 mai 2005 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2004;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

II (01107/1017/14)

*Le Conseil d'administration.*

**GLG MULTI-STRATEGY FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1A, Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 90.392.

As the Extraordinary General Meeting of Shareholders of GLG MULTI-STRATEGY FUND SICAV (the «Company») held on 15 April 2005 has not reached the required quorum in order to deliberate on the items of the below agenda, the Shareholders of the Company are invited to attend the reconvened

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders of the Company which will be held at the registered office of the Company, Aerogolf Center 1A, Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg on 30 May 2005 at 3. p.m. CET and having the following agenda:

*Agenda:*

- Insertion of Article 18bis between Articles 18 and 19 of the Articles of Incorporation to read as follows:  
«The Company has appointed GLG PARTNERS (CAYMAN) LIMITED as the Company's Manager to provide or procure investment management and advisory services to the benefit of the Company pursuant to the Management Agreement entered into between the Company and the Manager.  
The Board of Directors may terminate the Management Agreement at any time by giving the Manager not less than thirty (30) days written notice provided that Shareholders of the Company representing at least fifty percent (50%) of all the outstanding Shares of the Company vote in favour of the removal of the Manager.»
- Amendment to Article 29 of the Articles of Incorporation to read as follows:  
«These Articles of Incorporation may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.  
Additionally, the present paragraph and Article 18bis of these Articles of Incorporation may only be amended by resolution of the general meeting of Shareholders adopted with a favourable vote of at least fifty percent (50%) of all the outstanding Shares of the Company.»
- Amendments to Articles 4, 21, 27 and 30 of the Articles of Incorporation: replacement of the references made to the law of 30 March 1988 relating to undertakings for collective investment, as amended (the «1988 Law»), by references to the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment, as amended (the «2002 Law»);
- Amendment to the first and second paragraphs of Article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:  
«The capital of the Company shall be represented by fully paid up Shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof. The capital must reach the equivalent in US Dollar of one million two hundred fifty thousand euros (1,250,000.- EUR) within the first six months following its incorporation, and thereafter may not be less than this amount.  
The initial capital was set at US Dollar thirty-one thousand eight hundred twenty-one point five (US Dollar 31,821.5) represented by three hundred ten (310) Class B Shares with no par value, which are fully paid in and corresponding to thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-).»
- Miscellaneous

The envisaged amendments have been black-lined on the above agenda for shareholders' convenience.

The reconvened Extraordinary General Meeting of Shareholders shall validly deliberate on the resolutions on the above-mentioned agenda regardless of the proportion of the capital represented. At this meeting, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

Shareholders who cannot be personally present at the Meeting and wish to be represented are entitled to appoint a proxy to vote on their behalf. A proxy does not need to be a shareholder of the Company. To be valid, the form of proxy, which is enclosed to the present for your convenience, must be completed and received at the registered office of the Company (for the attention of Mrs Petra Ries), Aerogolf Center, 1A Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by 26 May 2005 at 5 p.m. CET.

II (01943/755/49)

*The Board of Directors.*

21351

**HELIX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 103.582.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 25 mai 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2004;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

II (01108/1017/14)

*Le Conseil d'administration.*

**IMMO-EURO S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 74.211.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 25 mai 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2004 et affectation des résultats
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (01373/657/15)

**SOLUPARFI I S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 74.220.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 25 mai 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2004 et affectation des résultats
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (01374/657/15)

**HIGH-TECH HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 28.726.

All shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which is going to be held at the registered office, on Wednesday May 25, 2005 at 11.00 a.m.

*Agenda:*

1. Reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor for the business year ended December 31, 2004
2. Presentation and approval of the financial accounts as at December 31, 2004
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor
4. Decision to be taken regarding the Article 100 of the Law dated August 10, 1915
5. Miscellaneous.

II (01865/783/15)

*The Board of Directors.*

**HANOTTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 100.152.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 24 mai 2005 à 11.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du Commissaire aux Comptes;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- f. divers.

II (01811/045/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**LEMANIK SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 44.893.

Further to the postponement of the Extraordinary General Meeting of Shareholders held on April 22nd, 2005, due to the impossibility to reach the quorum, the Board of Directors convene the Shareholders to the:

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders which will be held at the registered Office of the Company, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, on May 30th, 2005 at 9.00 a.m. with the following Agenda:

*Agenda:*

1. To amend Article 1 to precise that the Company has multiple compartments.
2. To amend Article 4 to define «the Board of Directors»
3. To amend Article 5 where:
  - i. the share capital of the Company formerly expressed in Luxembourg Franc has been converted in Euro currency,
  - ii. the second resolution here above is to be complied with by inserting «the Board of Directors», and
  - iii. the new detailed definitions of the notions of «compartment» and «class of shares» has been added
4. For sake of consistency with section 3. iii. herein above and for updating purposes, to amend inter-alia Article 6.
5. For sake of consistency with section 3. iii. herein above by adding the notions of «compartment» and «class of shares» if any, and to change the resolution process, to amend Article 9.
6. For sake of consistency with section 3. iii. herein above, to amend inter-alia Articles 11, 21, 22, 23, 24, 25, 26 and 28, by notifying «compartment» and «class of shares», if any.
7. In order to comply with Luxembourg law, to amend Article 12.
8. In order to change the directors revocation process, to amend Article 13 second paragraph
9. For sake of consistency with section 2 herein above, to amend inter-alia Articles 14, 15, 17, 19 and 23 by notifying «the Board of Directors».
10. For sake of consistency (including with section 3. iii. herein above) and to update the notion of regulated market» and «European Union», to amend and update Article 16.
11. For sake of consistency with section 3. iii. herein above and to update in order to avoid any reference to capitalisation or distribution classes of shares, to amend Article 21.
12. For sake of consistency with section 3. iii. herein above and Chapter VII of the Prospectus, to amend Article 22 (in particular paragraphs e and f).
13. For sake of consistency with section 3. iii. herein above and to update, to amend Article 23.
14. In order to allow the Company to issue shares in counterpart of securities contributions, to amend 24.
15. For sake of consistency with section 3. iii. herein above and to update in order to avoid any reference to capitalisation or distribution classes of shares, to amend Article 26.
16. In order to allow the Company to appoint one or more asset managers(s) and/or investment adviser(s), to amend Article 27.
17. To amend Article 28:
  - i. point 1. first hyphen, with regards to the minimum of net assets to decide the liquidation of a particular compartment;
  - ii. to allow the merger between compartments or classes of shares of the Sicav; and
  - iii. to comply with section 3 iii. here above and avoid any reference to capitalisation and distribution class of shares, to amend Article 28.
18. For sake of consistency with section 3. iii. herein above and to update in order to avoid any reference to capitalisation or distribution classes of shares, to amend Article 29.
19. For sake of consistency and to ensure a clear reading of the Articles:
  - i. to modify the drafting errors of Articles 6, 7, 10, 14, 18, 20,21, 23,25 and 30; and

ii. to name and give titles to each Article.

20. Miscellaneous.

According with the Luxembourg Law dated 10 August 1915, decisions on the Agenda will require no quorum and will be taken on a majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented.

Terms and conditions to attend the meeting

The Shareholders will be allowed to attend the Meeting by giving proof of their identity, provided that they have informed the company, at its registered office (4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg / Administration LEMANIK SICAV), by May 25th, 2005 at the latest of their intention to attend personally the Meeting. The Shareholders who could not attend personally the Meeting can be represented by any person of their convenience or by proxy; in this respect, proxies will be available at the registered office of the company.

In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the company by May 25th, 2005 at the latest. The proxies already given by the Shareholders for the first Meeting held on April 22nd, 2005 remain valid for the present Meeting.

The persons who will attend the Meeting, in quality of Shareholders or by proxy, will have to produce to the Board a blocked certificate of the Shares they own directly or by virtue of a proxy in the books of an authorised Agent or in the books of SELLA BANK LUXEMBOURG S.A. (4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg).

Shareholders should also contact the correspondent banks in Italy:

- BANCA SELLA S.p.A., 13900 Biella, via Italia n. 2

- BANCA POPOLARE COMMERCIO E INDUSTRIA S.p.A., 20121 Milano, Via Moscova, 33

II (01876/755/68)

The Board of Directors.

**F.A.M. PERSONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 7.628.

Le quorum requis par la loi n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2005, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont reconvoqués par le présent avis à une

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 30 mai 2005, à 9.30 heures, au siège social et dont l'ordre du jour sera le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:  
«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société d'investissement à capital variable (SICAV) régie par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif sous la dénomination F.A.M. PERSONAL FUND (ci-après dénommée «la Société»).»
2. Modification de l'article 3 des statuts comme suit:  
«La société a pour objet exclusif le placement de ses fonds dans des valeurs mobilières variées et dans d'autres valeurs permises dans le but de répartir les risques d'investissement et faire bénéficier les actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille. Il n'est pas prévu de promouvoir la vente de ses actions auprès du public dans l'Union Européenne ou dans toute partie de celle-ci. D'une façon générale, la Société peut prendre toute mesure et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 20 décembre 2002 sur les Organismes de Placement Collectif en valeurs mobilières.»
3. Modification de l'article 5 des statuts au deuxième paragraphe afin de convertir le montant en francs luxembourgeois en Euro:  
«Le capital social minimum de la Société est de 1.250.000,- EUR. Ce capital devra être atteint dans les six mois de la constitution de la Société.»
4. Modification de l'article 6 des statuts au premier paragraphe comme suit:  
«Pour chaque compartiment, le Conseil d'Administration pourra décider d'émettre ses actions sous forme nominative et/ou au porteur.»
5. Modification de l'article 6 des statuts introduisant un neuvième paragraphe comme suit:  
«Le Conseil d'Administration pourra également émettre des fractions d'actions, sauf si l'actionnaire désire la délivrance physique de certificats d'actions. Dans ce dernier cas, les émissions d'actions pourront uniquement affecter un nombre entier d'actions. Les fractions d'actions ne donnent pas droit de vote mais donnent, dans la mesure que la Société déterminera quant au mode de calcul des fractions, droit à un prorata de dividendes.»
6. Modification de l'article 7 des statuts au dernier paragraphe comme suit:  
«La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat et de toutes les dépenses encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au registre des actionnaires ou avec la destruction de l'ancien certificat.»
7. Modification de l'article 9 des statuts en supprimant le dernier paragraphe comme suit:  
«L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de janvier à 10:30 heures. Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'Assemblée Générale Annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration souverainement constate que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.»

8. Modification de l'article 15 des statuts au dernier paragraphe comme suit:  
«Par exception au paragraphe précédent, un compartiment pourra investir jusqu'à 100% de ses actifs dans un même OPC luxembourgeois relevant de la partie I de la loi du 30 mars 1988 et/ou de la loi du 20 décembre 2002. Dans ce cas, les dispositions d'investissements propres à ce compartiment devront le mentionner clairement et identifier l'OPC dans lequel les actifs seront investis. Les actionnaires devront également être informés des politiques d'investissements propres à cet OPC ainsi que des charges supplémentaires propres à ce type d'investissement et qui pourraient avoir un impact sur la rentabilité des investissements.»
9. Modification de l'article 20 des statuts au troisième paragraphe comme suit:  
«Le paiement du prix de rachat sera normalement fait dans un délai à déterminer par le Conseil d'Administration et qui ne pourra excéder 7 jours ouvrables après la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire applicable et réception des documents requis. Les actions rachetées par la Société seront annulées. La Société devra racheter ses actions à tout moment selon les limitations imposées par la loi du 20 décembre 2002.»
10. Modification de l'article 20 des statuts introduisant un quatrième paragraphe comme suit:  
«La Société peut accepter le rachat d'actions en nature par dévolution d'une partie proportionnelle du portefeuille du compartiment concerné, selon les mêmes conditions décrites pour les souscriptions par apport dans l'article 23 de ces statuts.»
11. Modification de l'article 22 des statuts au paragraphe A d) en substituant le mot «litres» par «titres» comme suit:  
«Dans la mesure où les titres en portefeuille à la date d'évaluation, ne sont pas négociés ou cotés sur une bourse officielle ou sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public ou, si pour des titres cotés ou négociés sur une bourse officielle ou un autre marché réglementé, le cours déterminé conformément au sous-paragraphe b) ou c) n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces titres, ceux-ci seront évalués sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi.»
12. Modification de l'article 22 des statuts au paragraphe C 4) comme suit:  
«au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne pourrait pas être attribué à une masse déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les masses au prorata des valeurs nettes d'inventaire des différents compartiments; étant entendu que chaque compartiment ne répond que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment. Dans les relations de porteurs de parts entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part;»
13. Modification de l'article 24 des statuts au premier paragraphe comme suit:  
«L'exercice social commencera le premier octobre et se terminera le trente septembre de l'année suivante.»
14. Modification de l'article 26 des statuts à l'avant-dernier paragraphe comme suit:  
«En cas de fermeture du compartiment par apport à un autre compartiment de la sicav ou d'un autre OPC de droit luxembourgeois qui remplit les conditions de la Directive CEE/85/611, les actionnaires auront la faculté, durant une période d'un mois à partir de la publication prévue au précédent paragraphe, de demander le rachat de leurs parts. Dans ce cas, aucun frais de rachat ne leur sera imputé.»
15. Modification de l'article 27 des statuts au quatrième paragraphe comme suit:  
«En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales, et qui seront nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération, sans préjudice de l'application de la loi du 20 décembre 2002.»

Pour tenir valablement l'assemblée, aucun quorum de présence n'est requis. Les décisions seront votées à la majorité des deux tiers des actions représentées à l'assemblée.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'assemblée et effectuer le dépôt de leurs actions aux guichets des agences de BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'assemblée.

II (01891/755/94)

*Le Conseil d'Administration.*

## **COFIMETAL S.A. (COMPAGNIE FINANCIERE DE LA METALLURGIE), Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 16.801.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mercredi 25 mai 2005 à 16.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,

- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01900/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**LION OBLILUX, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 29.530.

En raison d'un quorum insuffisant, l'assemblée générale extraordinaire convoquée le 25 avril 2005 n'a pas pu se prononcer valablement sur les points à l'ordre du jour. Par conséquent, les actionnaires sont invités par la présente à assister à une nouvelle

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

convoquée le 30 mai 2005 à 11.00 heures.

*Ordre du jour:*

1. Approuver et ratifier le projet de fusion (le «Projet de Fusion») tel que publié le 22 mars 2005 dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg et tel que déposé au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg.
2. Approuver la fusion de LION OBLILUX (la «Société») avec CREDIT AGRICOLE FUNDS, une Société d'Investissement à Capital Variable luxembourgeoise ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg après avoir entendu
  - le rapport du conseil d'administration de la Société relatif au Projet de Fusion, et
  - le rapport des experts tel que prévu dans l'Article 266 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée,
 à la Date Effective telle que définie dans le Projet de Fusion.
3. Accepter l'émission aux actionnaires de la Société, sans frais, d'actions sans valeur nominale du portefeuille CREDIT AGRICOLE FUNDS - EURO BOND (les «Nouvelles Actions») en considération de l'apport de l'ensemble des actifs et des engagements de la Société vers le portefeuille CREDIT AGRICOLE FUNDS - EURO BOND, à un ratio d'échange correspondant à un prix basé sur la valeur nette d'inventaire par action de CREDIT AGRICOLE FUNDS - EURO BOND applicable à la Date Effective, telle que définie dans le Projet de Fusion.
4. Accepter l'émission de Nouvelles Actions de la sous-classe «Classic» («Sous-Classe C») du portefeuille CREDIT AGRICOLE FUNDS - EURO BOND, sous forme nominative (comprenant des fractions d'actions jusqu'à trois décimales), contre les anciennes actions de la Société aux actionnaires de la Société après livraison à l'agent de transfert de CREDIT AGRICOLE FUNDS de leurs certificats d'actions au porteur avec tous les coupons non échus attachés, à moins qu'ils n'exigent d'être remboursés en espèces.
5. Accepter l'émission aux actionnaires de la Société de Nouvelles Actions de capitalisation et de distribution de CREDIT AGRICOLE FUNDS - EURO BOND en fonction des actions détenues dans LION OBLILUX.
6. Noter que suite à la fusion, la Société sera dissoute sans liquidation, que toutes les anciennes actions de la Société seront annulées et que les actifs et les engagements de la Société seront réputés transférés au portefeuille CREDIT AGRICOLE FUNDS - EURO BOND le jour de la fusion, tel que déterminé dans le Projet de Fusion.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que les délibérations de l'assemblée ne requièrent aucun quorum et qu'une majorité des deux tiers des actions présentes ou représentées lors de l'assemblée et participant au vote est requise pour l'adoption des résolutions.

Les documents suivants sont mis gratuitement à la disposition des actionnaires au siège social de la Société:

- (i) le texte du Projet de Fusion;
- (ii) le prospectus de CREDIT AGRICOLE FUNDS daté de novembre 2004 ainsi que ses Addenda datés respectivement de décembre 2004 et janvier 2005;
- (iii) les comptes annuels audités de CREDIT AGRICOLE FUNDS au 30 juin 2002, au 30 juin 2003, au 30 juin 2004 ainsi que les comptes intérimaires au 31 décembre 2004;
- (iv) les comptes annuels audités de LION OBLILUX au 30 septembre 2002, 30 septembre 2003 et 30 septembre 2004;
- (v) les rapports des Administrateurs de LION OBLILUX et CREDIT AGRICOLE FUNDS;
- (vi) les rapports spéciaux des auditeurs de LION OBLILUX et CREDIT AGRICOLE FUNDS.

Si vous ne pouvez participer en personne à l'assemblée, vous pouvez demander au siège social de la Société, un formulaire de procuration au bénéfice d'une autre personne identifiée. Les procurations devront être envoyées à CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG S.A., 39 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Fax: +352/47 67 37 81), avant le 25 mai 2005.

Afin de participer à l'assemblée, les détenteurs d'actions au porteur devront déposer leurs actions au siège social de la Société au plus tard le 25 mai 2005.

II (01944/755/57)

*Le Conseil d'Administration.*

21356

**LAUZA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 82.450.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE**

qui se tiendra le jeudi 26 mai 2005 à 11.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour:

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01928/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**FIDELITY FUNDS II SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1021 Luxembourg, place de l'Etoile, Kansalis House.  
R. C. Luxembourg B 76.939.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of FIDELITY FUNDS II SICAV («the Company») will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on Thursday 26th May 2005 at 12.00 noon local time to consider the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation of the Report of the Board of Directors for the year ended 31 January 2005.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the year ended 31 January 2005.
3. Approval of the balance sheet and income statement for the financial year ended 31 January 2005.
4. Discharge of the Board of Directors.
5. Election of twelve (12) Directors, specifically the re-election of the following twelve (12) present Directors: Mr Edward C. Johnson 3d, Mr Barry R.J. Bateman, Mr Jean Hamilius, Mr Glen R. Moreno, Mr Helmert Frans van den Hoven, Dr David J. Saul, Sir Charles A. Fraser, Mr Frank Mutch, Mr Alexander Kemner, Mr Simon Haslam and Dr Arno Morenz and FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., as Corporate Director.
6. Increase the total number of Directors to thirteen (13) and the election of a new Director, Mr Glen Fukushima.
7. Approval of the payment of directors' fees for the year ended 31 January 2005.
8. Election of the Auditors, specifically the election of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg.
9. Consideration of such other business as may properly come before the meeting.

Subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation of the Company with regard to ownership of shares by US persons or of shares which constitute in the aggregate more than three per cent (3%) of the outstanding shares, each share is entitled to one vote. Shareholders are invited to attend and vote at the meeting or may appoint another person in writing to attend and vote on their behalf. Such proxy need not be a shareholder of the Company.

Shareholders may vote by proxy by returning the form of proxy to the address given below:

FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.  
Kansallis House, place de l'Etoile, B.P. 2174,  
L-1021 Luxembourg.

To be valid, proxies must reach the registered office of the Company on 18 May 2005 by 12.00 noon local time at the latest.

30th April 2005.

II (01953/584/34)

*By order of the Board of Directors.*

**KIMMOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 98.700.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le lundi 23 mai 2005 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.

2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01954/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

**CAPTON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 91.616.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le lundi 23 mai 2005 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01955/1267/14)

Le Conseil d'Administration

**KIRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 91.615.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le lundi 23 mai 2005 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01956/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

**EDM INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 50.523.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

## ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of EDM INTERNATIONAL will be held at the registered office of the fund on May 24, 2005 at 9.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the year ended as at December 31, 2004;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting with no restrictions.

In order to attend the Meeting of EDM INTERNATIONAL the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting with DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (02064/755/24)

The Board of Directors.

**EASY HOLE INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 61.709.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE**

qui se tiendra le jeudi 26 mai 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour:

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02007/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**HPM INVEST SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
H. R. Luxembourg B 83.256.

Die Aktionäre der HPM INVEST SICAV werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 24. Mai 2005 um 15.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2004 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2004 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft zwei Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der HPM INVEST SICAV (DZ BANK INTERNATIONAL S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4023 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg im April 2005.

II (02036/755/28)

*Der Verwaltungsrat.*

**BANK COMPANIE NORD-EINDORF SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
H. R. Luxembourg B 82.667.

Die Aktionäre der BANK COMPANIE NORD-EINDORF SICAV werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 25. Mai 2005 um 15.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2004 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2004 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung

## 5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft zwei Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der BANK COMPANIE NORD EINDORF SICAV (DZ BANK INTERNATIONAL S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4023 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg im April 2005.

II (02037/755/28)

Der Verwaltungsrat.

**FINPARIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 69.597.

En date du 28 avril 2005, le conseil d'administration de la société FINPARIA S.A. a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires et prie ainsi les actionnaires de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, le 26 mai 2005 à 10.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Explication sur les déficiences de MOLENE dans sa participation au financement des charges de gestion quotidienne de la société FINPARIA.
2. Explication du conseil d'administration sur la situation financière de FINPARIA S.A. et sur les rapports entretenus avec la société FIDEL;
3. Explication du conseil d'administration sur l'état des actions en justice pendantes devant les tribunaux italiens entreprises contre la filiale AXION et contre l'administrateur unique de cette dernière; mesures à adopter suite à la décision du Tribunal de Rome rendue le 21 février 2005;
4. Finalisation et adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 décembre 2004 et remise d'une copie aux actionnaires;
5. Explications du conseil d'administration sur l'état des actions en justice pendantes devant les tribunaux luxembourgeois entreprises par la société MOLENE contre FINPARIA.

II (02058/727/22)

Le Conseil d'Administration.

**SCHRODER SPECIAL SITUATIONS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 58.066.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders (the «Meeting») of SCHRODER SPECIAL SITUATIONS FUND (the «Company») which be held at the registered office of the Company on 31 May 2005, at 10.00 a.m. Luxembourg time, with the following agenda:

*Agenda:*

- Presentation of the report of the Board of Directors
- Presentation of the report of the Auditors
- Approval of the financial statements for the accounting year ended 31 December 2004
- Discharge of the Board of Directors
- Ratification of the co-optation of Mr. Gary Janaway as a Director
- Re-election of the following four present Directors: Messrs. Gavin Ralston, Jacques Elvinger, Noel Fessey and Gary Janaway
- Re-election of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as Auditors
- Allocation of the results for the accounting year ended 31 December 2004
- Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

*Voting*

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

*Voting Arrangements*

Holders of registered Shares who cannot attend the Meeting may vote by proxy by returning the form of proxy sent to them to the Company's Registrar and Transfer Agent, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT

(LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, no later than 27 May 2005, at 5.00 p.m. Luxembourg time.

N. Fessey / G. Janaway

Director / Director

II (02089/755/31)

---

**SAFEMAY PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 104.611.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE**

qui se tiendra le mardi 24 mai 2005 à 15.00 heures au siège social avec pour:

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02062/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ALTAFINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 104.703.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE**

qui se tiendra le mardi 24 mai 2005 à 10.00 heures au siège social avec pour:

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02063/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---